



وكالة التنمية الفلاحية

AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

N° 197/ADA/DAF/DRHL/SRH

Rabat le : .....9.....MAI 2017

## DECISION

\*\*\*

### LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

- (//u le dahir n°1-09-16 du 22 Safar 1430 (18 Février 2009) portant promulgation de la loi n°42.08 relative à la création de l'Agence pour le Développement Agricole (A.D.A) ;
- (//u le statut du personnel de l'Agence pour le Développement Agricole ;
- (//u la circulaire du Chef de gouvernement n°7/2013 en date du 29/04/2013 fixant la procédure de nomination aux fonctions de responsabilité dans les Etablissements Publics ;
- (//u l'arrêté fixant l'organisation des services de l'Agence pour le Développement Agricole ; et
- (//u la nécessité de service.

### DECIDE

**Article 1 :** L'Agence pour le Développement Agricole (ADA) organise une opération d'appel à candidature pour occuper le poste de Directeur de l'Ingénierie des Projets.

**Article 2 :** Le poste est ouvert aux candidats ayant exercé dans une administration publique, ou dans un Etablissement Public ou dans une Entreprise privé et :

- Ayant de qualifications supérieures disposant d'un diplôme d'ingénieur, ou d'Administrateur ou de celui équivalent.
- Ayant des compétences répondant aux exigences requises du poste à pourvoir;
- Ayant une expérience professionnelle liée aux compétences exigées dans le secteur public ou privé d'au moins 10 ans dont au moins 5 ans dans un poste de responsabilité.
- Ayant une expérience dans les domaines de la Conception et Préparation des offres de projets d'Investissement dans le Secteur Agricole.
- Ayant une expérience dans le domaine de Développement des outils d'attraction des investisseurs.

**Article 3 :** Les attributions de poste de responsabilité susmentionné et le profil requis pour l'occuper sont fixés par la fiche de poste ci jointe.

**Article 4 :** Les candidats intéressés doivent présenter un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Demande manuscrite signée par la candidate ou le candidat.
- Curriculum Vitae.
- Tout document justifiant que la candidate ou le candidat dispose les capacités et les conditions requises pour occuper le poste à pourvoir ;
- Une note synthétique présentant la vision du candidat pour le poste à pourvoir.

**Article 5 :** Le dossier de candidature doit être déposé en cinq (5) copies au bureau d'ordre de l'Agence pour le Développement Agricole ou envoyé à l'adresse suivante : Espace les Patios, Angle Avenue Annakhil et Avenue Ben Barka, Batiment 2 et 3, Hay Riad- Rabat, au plus tard le **02 Juin 2017**.

Directeur Général  
de l'Agence pour le Développement  
Agricole

Mohammed EL GUERROUJ





**FICHE DE POSTE DE DIRECTEUR DE L'INGENIERIE DES PROJETS  
A L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Description du Poste**

<b>Intitulé du poste</b>	<b>Directeur de l'Ingénierie des Projets</b>
<b>Missions du poste</b>	Assure sous l'autorité du Directeur Général et en conformité avec les textes en vigueur les missions suivantes: <ul style="list-style-type: none"> <li>- le pilotage et la supervision des activités des divisions qui lui sont rattachées</li> <li>- la coordination entre les différentes divisions qui lui sont rattachés et les appuyer dans la réalisation de leurs missions;</li> <li>- le pilotage, encadrement et gestion interne de son équipe.</li> </ul>
<b>Activités du poste</b>	<b>Avec la collaboration des chefs de Division qu'il supervise, le directeur aura à assurer les missions relatives:</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au Développement de banque de projets Pilier I et Pilier II ;</li> <li>- A la Définition de la stratégie d'attraction des investisseurs ;</li> <li>- A la Segmentation des investisseurs potentiels des champions et de PME ;</li> <li>- Au Développement de l'Agrobusiness et des exportateurs champions du secteur agricole ;</li> <li>- Au Développement des modèles et des schémas directeurs de l'agrégation ;</li> <li>- A la proposition de plans d'action pour l'encouragement de l'agriculture solidaire ;</li> <li>- A la contribution à la mise en place des systèmes incitatifs, du financement et d'assurances liés à l'agrégation en amont agricole et aval agroindustriel ;</li> <li>- A la prospection des projets ;</li> <li>- A la conception et formalisation des projets ; et</li> <li>- A la contractualisation des projets pilier II.</li> </ul>

